

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 28 février 2022 à laquelle sont présents madame la conseillère Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 22-12752

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 5.18 Programme pour l'élimination des raccords inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales
- 5.19 Départ à la retraite d'une technicienne en comptabilité au Service des finances

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 22-12753

Séance ordinaire du 14 février 2022

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 22-12754

Adoption du Règlement numéro 831-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 février 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 831-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12755

Adoption du Règlement numéro 836-2022

ATTENDU : que la greffière présente le Règlement 836-2022 et mentionne son objet, sa portée, son coût, son mode de financement et son mode de paiement;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 février 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 836-2022 autorisant des travaux pour la réfection des services municipaux dans la 18^e Rue de l'avenue Bernier à la 7^e Avenue, dans la 116^e Rue de la 3^e Avenue à la 4^e Avenue et dans la 151^e Rue du boulevard Lacroix à la 7^e Avenue au montant total de 2 979 925,74 \$ et un emprunt du même montant, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 836-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-12756

Adoption du Règlement numéro 837-2022

ATTENDU : que la greffière présente le Règlement 837-2022 et mentionne son objet, sa portée, son coût, son mode de financement et son mode de paiement;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 février 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 22-12756 (SUITE)

QUE le Règlement numéro 837-2022 autorisant des travaux pour le remplacement du système de communication entre l'usine et les sites sur le réseau d'eau potable et le remplacement du réducteur de pression RP-3 au montant total de 437 058,36 \$ et un emprunt du même montant, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 837-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12757

Adoption du Règlement numéro 842-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 842-2022 relatif à l'établissement et au fonctionnement de la bibliothèque municipale, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 842-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 22-12758

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 17 février 2022, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 639 555,58 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 639 555,58 \$ couvrant la période du 4 février 2022 au 17 février 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12759

Adjudication du contrat pour les travaux sur demande pour l'installation et la réfection de conduites pluviales dans les fossés

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

RÉSOLUTION N° 22-12759 (SUITE)

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
DULAC ET FILS CIE LTÉE	170 789,61 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	305 488,35 \$
CITÉ CONSTRUCTION TM INC.	450 862,97 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **DULAC ET FILS CIE LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **DULAC ET FILS CIE LTÉE** le contrat **pour les travaux sur demande pour l'installation et la réfection de conduites pluviales dans les fossés pour un montant total de 170 789,61 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le groupe 1 soit payable à même le budget de fonctionnement – section immobilisations, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2022.

QUE le groupe 2 soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12760

Engagement de la Ville dans le cadre du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU : que dans le cadre de la mise à jour économique, le gouvernement du Québec a annoncé une bonification de l'enveloppe du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour 2022-2023;

ATTENDU : que le Ministère accorde une aide financière maximale de 630 915 \$ pour permettre de réaliser des travaux sur les routes de notre réseau local de niveaux 1 et 2, dossier UTU42864, GCO 20211130-12;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de Ville de Saint-Georges confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière dans le cadre du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12761

Versement d'une subvention à un organisme accrédité

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet directrice du Service des Loisirs et de la culture, en date du 16 février 2022, dans lequel elle recommande le paiement de la subvention à Judo Beauce selon la politique d'accréditation et de subvention des organismes de loisirs en vigueur;

RÉSOLUTION N° 22-12761 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement de la subvention à Judo Beauce pour un montant de 10 865 \$.

QUE la somme de 10 865 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12762

Versement d'une subvention à East Coast Pro Tour

ATTENDU : la demande d'aide financière par East Coast Pro Tour pour la tenue du tournoi Classique Saint-Georges – Édition 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement d'une subvention à East Coast Pro Tour au montant de 10 000 \$ pour la tenue du tournoi Classique Saint-Georges – Édition 2022 à Saint-Georges à l'été 2022.

QUE la somme de 10 000 \$ plus toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12763

Versement d'une aide financière à la
corporation Taxibus Saint-Georges pour l'année 2022

ATTENDU : l'entente entre la Ville et la corporation Taxibus Saint-Georges qui stipule que la Ville doit fournir à la Corporation le budget d'opération nécessaire à l'exécution de son mandat en conformité avec le budget de la Ville prévu à cette fin;

ATTENDU : qu'une somme de 446 025 \$ est prévue au budget à titre de subvention de la Ville pour le service de taxibus pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement de l'aide financière au montant de 446 025 \$ à la corporation Taxibus Saint-Georges pour l'opération du service de taxibus pour 2022.

QUE la somme de 446 025 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12764

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 11^e Avenue par Gestion Immobilière D.L.V. inc.

- ATTENDU : que le promoteur Gestion Immobilière D.L.V. inc. désire prolonger la 11^e Avenue sur une longueur d'environ 140 mètres afin d'y construire 8 habitations de type jumelé et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;
- ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;
- ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Gestion Immobilière D.L.V. inc. dans la 11^e Avenue, sur une longueur d'environ 140 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12765

Renouvellement de l'entente de partenariat – partenaire donateur boursier avec l'École d'Entrepreneurship de Beauce

- ATTENDU : que l'École d'Entrepreneurship de Beauce, via ses différents programmes encourage et développe l'entrepreneurship des dirigeants d'entreprises;
- ATTENDU : que la Ville désire favoriser la participation d'entrepreneurs de son territoire aux activités de l'École d'Entrepreneurship de Beauce via l'octroi d'une bourse de 10 000 \$;
- ATTENDU : que les modalités de versement de cette bourse sont comprises dans un protocole d'entente à intervenir avec l'École d'Entrepreneurship de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement de l'entente de partenariat avec l'École d'Entrepreneurship de Beauce pour l'octroi d'une bourse de 10 000 \$ par année pour 3 ans, et ce, du 1^{er} mars 2022 au 29 février 2025, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long reproduite.

QUE la somme de 10 000 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement pour chacune des années applicables.

QUE le maire et la greffière soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12766

Engagement de la Ville auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec dans le cadre du programme PADTC

ATTENDU : que la corporation Taxibus Saint-Georges reçoit une subvention pour son fonctionnement du programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

ATTENDU : qu'il y a lieu de signer une convention d'aide financière préparée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour bénéficier du programme pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et la greffière soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12767

Engagement de la Ville auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec dans le cadre du programme PSTA

ATTENDU : que la corporation Transport Autonomie Beauce-Etchemin reçoit une subvention pour son fonctionnement du programme d'aide au développement du transport collectif (PSTA);

ATTENDU : qu'il y a lieu de signer une convention d'aide financière préparée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour bénéficier du programme pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et la greffière soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12768

Adhésion à la Déclaration municipale sur l'habitation

ATTENDU : que la pénurie de logements qui affecte le Québec depuis de nombreuses années s'est cristallisée avec la pandémie;

ATTENDU : que l'habitation est un enjeu qui touche toutes les régions du Québec et qui génère des répercussions importantes pour l'ensemble des municipalités;

ATTENDU : que le milieu municipal est unanime : il est primordial d'alléger les lourdeurs administratives, souvent incohérentes avec les réalités d'aujourd'hui, et de bonifier de façon durable les programmes de financement;

RÉSOLUTION N° 22-12768 (SUITE)

ATTENDU : que les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté, le 18 février 2022, la Déclaration municipale sur l'habitation laquelle déclaration est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était au long reproduite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adhère à la Déclaration municipale sur l'habitation de l'Union des municipalités du Québec.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au président de l'Union des municipalités du Québec, monsieur Daniel Côté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12769

Acceptation des prévisions budgétaires 2022 de
l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : que l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2022 soit des revenus au montant de 677 167 \$ et des dépenses de 1 642 880 \$, ce qui laisse un déficit de 965 713 \$;

ATTENDU : que ces prévisions doivent être adoptées par la Municipalité qui comble 10% du déficit;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires 2022 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière pour un montant de 6 77 167 \$ en revenus et un montant de 1 642 880 \$ en dépenses pour un déficit de 965 713 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12770

Vente d'un terrain dans le parc industriel à 9247-1440 Québec inc.

ATTENDU : la demande de 9247-1440 Québec inc. d'acquérir un terrain soit le lot numéro 6 486 222 situé dans le parc industriel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre à 9247-1440 Québec inc. au prix de 35 112,50 \$ un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (6 486 222) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Denys Quirion, notaire, lequel projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12771

Appui au Regroupement des Maisons des Jeunes du Québec

- CONSIDÉRANT : que les maisons des jeunes constituent un lieu d'appartenance pour les adolescents et qu'elles sont essentielles au tissu social parce qu'elles veulent faire participer les jeunes au développement de la société;
- CONSIDÉRANT : que dans leur travail au quotidien, les maisons des jeunes font de la prévention et de la promotion de la santé et du bien-être et qu'elles visent à aider les jeunes à devenir des citoyens critiques, actifs et responsables;
- CONSIDÉRANT : que la participation citoyenne est un pilier du fonctionnement d'un système démocratique, que les bénéficiaires qui y sont associés sont nombreux et perdurent tout au long de la vie : bien-être psychologique, développement des compétences personnelles et des habiletés sociales;
- CONSIDÉRANT : l'expertise des équipes de travail et leur connaissance pointue de leur communauté qui permettent de développer des pratiques innovantes et efficaces en réponse aux problèmes des adolescents;
- CONSIDÉRANT : que les jeunes se trouvent parmi les groupes les plus affectés psychologiquement par les répercussions de la pandémie de la COVID-19 et que selon le Plan d'action jeunesse 2021-2024, les mesures en santé du gouvernement viseront l'atteinte de trois objectifs, soit de favoriser une santé mentale positive des jeunes, de promouvoir l'adoption de comportements sains et sécuritaires et d'encourager l'adoption de bonnes habitudes alimentaires, ainsi que d'un mode de vie physiquement actif;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie le Regroupement des Maisons des Jeunes du Québec et adhère à la Déclaration d'engagement « Plus pour nos ados ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12772

Reconduction de mandat de 2 membres au Comité consultatif d'urbanisme

- ATTENDU : que 2 postes viennent à échéance le 1^{er} mars prochain au Comité consultatif d'urbanisme;
- ATTENDU : l'intérêt démontré par M. Gérard Jacques et M. Marc Larochelle à poursuivre leur implication au sein du comité pour une période de 24 mois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de reconduire les mandats de MM. Gérard Jacques et Marc Larochelle à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12773

Embauche d'une brigadière scolaire

ATTENDU : le besoin d'embaucher une personne à titre de brigadière scolaire;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division RH, dotation et santé-sécurité et M. Pascal Doyon, chef de Division RH – Relations de travail et santé et sécurité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de Ville autorise l'embauche de Mme Danielle Fortier à titre de brigadière scolaire selon la structure salariale des employés temporaires non syndiqués, et ce, à compter du 25 février 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12774

Démission d'une commis à la bibliothèque au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue le 14 février 2022 de Mme Marie Gilbert à titre de commis à la bibliothèque;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Marie Gilbert à titre de commis à la bibliothèque au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 14 février 2022 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12775

Programme pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales

CONSIDÉRANT : que la Ville de Saint-Georges s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales de la Ville de Saint-Georges.

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme.

QUE ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12776

Départ à la retraite d'une technicienne en comptabilité au Service des finances

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de Mme Guylaine Fillion, technicienne en comptabilité au Service des finances;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de Mme Guylaine Fillion, technicienne en comptabilité au Service des finances, et ce, à compter du 28 janvier 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Beauce Art, par madame la conseillère Esther Fortin, messieurs les conseillers Jean Perron et Serge Thomassin sur le Comité des loisirs et de la culture, par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil des maires à la MRC, sur une réunion pour les logements abordables dans la 120^e Rue avec les différents intervenants, sur le conseil d'administration extraordinaire de l'UMQ et sur le conseil d'administration de Destination Beauce.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 13, sur proposition de monsieur le conseiller Olivier Duval, appuyé par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
